



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0394

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale - Direction prospective et dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0394**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale - Direction prospective et dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire pour les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers, par convention de délégation de service public (DSP) ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. L'article L 1413-1 du CGCT s'applique à la Métropole du fait du renvoi opéré par l'article L 3611-3 du CGCT créé par l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activités des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée, pour avis, sur tout projet de DSP, de partenariat, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce.

Le Président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Par délibération du Conseil n° 2020-0010 du 27 juillet 2020, la Métropole a procédé à la création de la CCSPL de la Métropole.

II - Modalités de représentation

En application de l'article L 1413-1 du CGCT, cette commission, présidée par le Président du Conseil de la Métropole ou son représentant, comprend des membres du Conseil de la Métropole désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par le Conseil.

Par délibération du Conseil n° 2020-0010 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné, pour siéger au sein de la CCSPL, les élus suivants :

Titulaires	Suppléants
1. Jean-Charles KOHLHAAS	1. Benjamin BADOUARD
2. Anne GROSPERRIN	2. Vinciane BRUNEL VIEIRA
3. Gilles ROUSTAN	3. Sylvain GODINOT
4. Richard MARION	4. Jérémy CAMUS
5. Yves BEN ITAH	5. Monique GUERIN
6. Nicolas BARLA	6. Valérie ROCH
7. Bertrand ARTIGNY	7. Elie PORTIER
8. Laurence FRETY-PERRIER	8. Pascal BLANCHARD
9. Philippe GUELPA-BONARO	9. Vincent MONOT
10. Nathalie FRIER	10. Nathalie DEHAN
11. Léna ARTHAUD	11. Christiane CHARNAY
12. Gisèle COIN	12. Valentin LUNGENSTRASS
13. Muriel LECERF	13. Florence DELAUNAY
14. Matthieu VIEIRA	14. Fabien BAGNON
15. Laurence BOFFET	15. Hugo DALBY
16. Moussa DIOP	16. Floyd NOVAK
17. Myriam FONTAINE	17. Jérémie BREAUD
18. Luc SEGUIN	18. Clotilde POUZERGUE
19. Séverine FONTANGES	19. Philippe COCHET
20. Laurence CROIZIER	20. Véronique SARSELLI

Monsieur Gilles Roustan ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller métropolitain, il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire pour pourvoir le poste ainsi vacant au sein de la CCSPL ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Prend acte de la vacance d'un mandat de titulaire pour le groupe Les écologistes à la CCSPL.

2° - Désigne Mme Anne REVEYRAND en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de la CCSPL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.